

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6752**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Electronique, Electrotechnique, Automatique spécialité Automatique, Electronique, Informatique industrielle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Caen Normandie, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Recteur de l'académie, Président de l'université de Caen

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

201n Conception en automatismes et robotique industriels, en informatique industrielle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- développement et pilotage d'applications informatiques industrielles réparties, temps-réel et embarquées, y compris dans des domaines soumis à certification. - élaboration de systèmes de mesure, de régulation et d'automatisation,
 - mise en oeuvre opérationnelle, suivi et évaluation des performances de systèmes de contrôle-commande
- Sur le plan technique, capacité à terme de : - Analyser, compléter, voire élaborer totalement, les exigences du destinataire du système de contrôle-commande
- Concevoir l'architecture globale du système et assurer la traçabilité des exigences pour garantir la complétude du système
 - Arbitrer tous les compromis techniques durant la totalité de la vie du projet pour garantir le respect des exigences et des normes qualités et environnementales en vigueur.
- Sur le plan organisationnel et arbitrage :
- Négocier avec le maître d'oeuvre la teneur des exigences puis élaborer une proposition technique et financière de réalisation du système
 - Organiser le projet en équipes pluridisciplinaires coopérantes et s'assurer le concours des divers services de l'entreprise pour garantir un coût, un délai, et une qualité du système à réaliser
 - Prévoir, suivre, animer et arbitrer les moyens humains, financiers et techniques nécessaires pendant toute la durée de réalisation du système.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- SSII - Vétronique (ferroviaire, avionique, automobile, ...)
- Electronique Télécoms
- Automatique, contrôle-commande
 - Ingénieur Etudes, Ingénieur R&D (en informatique industrielle, réseaux, automatisation ou électronique) - Ingénieur Développement produit, Ingénieur Méthodes, Ingénieur de réalisation
- Ingénieur d'Etudes Logicielles et Matérielles
- Expert Technique Industriel
- Ingénieur Analyse de Performance
- Ingénieur qualification logicielle, qualification 'matériels'

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1803 : Direction des systèmes d'information

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1) Description de la formation Conformément au schéma national LMD, la formation est structurée autour de deux semestres : le premier comprend les UE 1 à 4; le second comprend les UE 5 et 7; chaque semestre comptant pour 30 points ECTS.

UE1 : Automatique et contrôle-commande

UE2 : Electronique, capteurs

UE3 : Informatique industrielle

UE4 : Approfondissements : Options au choix

UE5 : Formation générale (Gestion de projets, Entreprises, Communication)

UE6 : Projet

UE7 : Stage

2) Modalités de contrôle des connaissances

. Le règlement de contrôle des connaissances suit les dispositions de la charte générale commune à tous les diplômes de premier cycle de l'UFR de sciences.

. Les examens terminaux ont lieu à l'issue de chaque enseignement. Une session de rattrapage a lieu au courant du mois de Septembre. Le Jury précise pour chaque étudiant les matières à passer en rattrapage. Les notes obtenues aux épreuves de rattrapage remplacent celles

obtenues antérieurement.

. Validation d'une UE. Une UE, ainsi que la totalité des points ECTS associés, est définitivement acquise par tout étudiant qui remplit les deux conditions suivantes:

- la moyenne des notes obtenues dans les épreuves écrites de cette UE est supérieure ou égale à 10/20 ; les coefficients de pondération utilisés sont communiqués aux étudiants au cours du mois suivant la rentrée.

- la moyenne des notes obtenues dans toutes les épreuves (écrites, orales et pratiques) de cette UE est supérieure ou égale à 10/20.

- Dans le cas particulier des UE 6 et 7, il faut en outre que le projet et le stage soient validés. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que : (a) l'encadrant du stage ou le tuteur de projet attestent du bon déroulement du projet ou du stage, (b) l'étudiant produise le rapport écrit et passe l'épreuve de soutenance.

. Validation d'un semestre. Le total des crédits ECTS d'un semestre est acquis par validation de l'ensemble des UE du semestre. Il est également acquis par compensation des UE si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la moyenne des notes de toutes les épreuves écrites des UE constituant le semestre, pondérées par leurs coefficients, est supérieure ou égale à 10/20

- la moyenne des notes de toutes les épreuves (écrites, orales et pratiques) des UE constituant le semestre, pondérées par leurs coefficients, est supérieure ou égale à 10/20.

. Validation du diplôme. Le diplôme national de Licence est décerné à tout étudiant ayant obtenu les 60 points ECTS de l'année. Les 60 points ECTS peuvent être obtenus en validant séparément les semestres 1 et 2. Ils peuvent être également validés par compensation des semestres si les deux conditions suivantes sont remplies:

- la moyenne des notes de toutes les épreuves écrites des UE constituant le diplôme, pondérées par leurs coefficients, est supérieure ou égale à 10/20,

- la moyenne des notes de toutes les épreuves (écrites, orales et pratiques) des UE constituant le diplôme, pondérées par leurs coefficients, est supérieure ou égale à 10/20.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		X
En contrat d'apprentissage	X		X
Après un parcours de formation continue	X		X
En contrat de professionnalisation	X		X
Par candidature individuelle	X		X
Par expérience dispositif VAE	X		X

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

1983 DESS Automatique, Electronique, Informatique industrielle Arrêté du 14 janvier 2005 Master Electronique, Electrotechnique, Automatique spécialité Automatique, Electronique, Informatique industrielle

Arrêté du 16 septembre 2008 Master Electronique, Electrotechnique, Automatique spécialité Automatique, Electronique, Informatique industrielle

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

des 6 dernières promotions): - 80 % des diplômés trouvent un emploi au plus tard 6 mois après la sortie

- Après 12 mois, quasiment 100 % des diplômés sont en emploi

- Le contrat de première embauche est un CDI pour 64%.

- 44% des diplômés exercent en Normandie, 38% en région parisienne, 18% dans les autres régions.

- 40% des diplômés exercent dans le secteur 03, 25% dans le secteur 04 et 25% dans le secteur 04 et 30 dans le secteur 11

Secteur 03 : Automobile, Aéronautique, Construction navale, Ferroviaire

Secteur 04 : Electricité, Electronique, Télécoms

Secteur 11 : Etudes et conseil

Autres sources d'information :

www.unicaen.fr

Lieu(x) de certification :

Université de Caen Basse-Normandie - UFR Sciences

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :